

SAINT-LIEUX-LÈS LAVAU



VIDE GRENIER

Buvette et restauration sur place
Dimanche 04 octobre 2026

Inscriptions et dépôt des bulletins à la mairie
Contact et renseignements : laleoncienne@gmail.com

TARIFS

Habitants St Lieux : 2,50 € le mètre linéaire
Hors commune : 3,50 € le mètre linéaire

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Tél. : Mail :
Nombre de mètres linéaires : x € = €

Bulletin à renvoyer **avant le Vendredi 2 octobre 2026** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de "LA LÉONCIENNE" et de la photocopie de votre carte d'identité (obligatoire)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter à partir de 7h00 et au plus tard à 9h00.
Après 9h00, si les exposants n'ont pas fait part de leur retard, l'organisation disposera de leur emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement des places

La réservation sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement total de l'emplacement, et ce au plus tard le 03/10/25.
Les réservations seront enregistrées suivant l'ordre de réception.
Le nombre d'emplacement étant limité, seules les réservations accompagnées du règlement et de la photocopie de la carte d'identité seront prises en compte.
En cas de mauvais temps, la manifestation ne sera ni reportée, ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée pour quelque raison que ce soit.

Article 3 : Emplacements

Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol et les laisser libre de tous détritus.

Article 4 : Restauration sur place

Il est confié à "LA LÉONCIENNE" l'exclusivité de la restauration et une buvette sera tenue par cette association.

Article 5 : Dommages subis par les exposants

"LA LÉONCIENNE" ne pourra être tenue pour responsable en cas de pertes, dommages, détériorations ou vols subis par les exposants.
Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Tout exposant devra être en règle et aura fourni des renseignements exacts aux organisateurs.
Le présent bulletin de réservation servira d'attestation sur l'honneur.
Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité), ils devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit les assurances nécessaires. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), NOM Prénom
déclare sur l'honneur qu'aucun des objets mis en vente lors du vide-grenier organisé par "LA LÉONCIENNE" n'est d'origine douteuse.
Je dégage toute responsabilité "LA LÉONCIENNE", celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue de la manifestation.
J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans la même année.
Je déclare avoir reçu, lu le règlement et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"